



Réf. Farde e-Assemblées : 2405003

N° OJ : 27

Projet d'Arrêté - Conseil du 31/05/2021

Objet : Contrat de Quartier Durable Jonction.- Gestion d'un Atelier Bois et Métal.- Appel à projets.

Le Conseil communal,

Vu les opérations 2.1, 1.2.a & 1.2.b - « Parc urbain de la Jonction » figurant au programme quadriennal du Contrat de Quartier Durable Jonction, adopté par le Conseil communal le 13 octobre 2014 et approuvé et notifié par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale en date du 22 décembre 2014, prévoit le réaménagement complet du parc des Brigittines, de ses abords et de la dalle du Logement Bruxellois;

Considérant que l'opération 1.2.b concerne la construction d'un atelier de formation d'environ 1.000 m², situé entre les rues des Visitandines, du Miroir et des Brigittines à 1000 Bruxelles;

Considérant que cet atelier, initialement prévu pour accueillir les activités de Recyclart, est réorienté vers un projet alliant activités économiques, pôle de formation et de mise à l'emploi, de préférence, dans les domaines de la menuiserie et/ou de la ferronnerie; En effet, le projet architectural du nouveau bâtiment répondra à des hautes exigences acoustiques, ce qui permettra l'usage d'équipements, d'outils et de machines liés aux métiers du bois et du métal notamment;

Considérant que l'entreprise en charge des travaux sur la dalle, en ce compris la construction de l'atelier, a débuté les travaux en mai 2020 laissant présager une mise en activité de l'atelier dès 2022;

Considérant qu'il y a lieu, dans le cadre des Contrats de Quartier Durable, de transmettre à la Direction de la Rénovation Urbaine (DRU) un plan de gestion en vue de l'ouverture des infrastructures réalisées;

Considérant qu'en date du 17 septembre 2020, le collège de la Ville de Bruxelles a adopté un appel à manifestation d'intérêt pour la gestion et l'exploitation de l'atelier, afin d'assurer que l'outil proposé réponde au mieux aux besoins du secteur socio-économique; que la Ville a consulté l'ensemble de acteurs ayant manifesté leur intérêt afin d'affiner la programmation et rédiger un appel à projet alliant activités économiques, pôle de formation/ mise à l'emploi et ouverture sur le quartier;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article unique : L'appel à projet pour la Gestion d'un Atelier Bois et Métal implanté sur le site de la rue du Miroir et de la rue des Visitandines est adopté.

Annexes :

[Appel à projets FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

